

Un éditorial très... présidentiel

La décision de la direction générale du Groupe de fermer un certain nombre de ses guichets en France a suscité de nombreuses réactions. Pour douloureuse qu'elle soit, elle s'avère imposée par les changements d'habitudes de nos clients. Ceux-ci, notamment les plus jeunes, fréquentent de moins en moins les agences. Comme d'autres professions l'ont expérimenté, cette évolution des habitudes de *consommation des produits financiers* nous impose de réagir pour éviter que le problème ne s'aggrave avec le temps. En effet, ces changements de comportement s'accroissent et, pour avoir négligé de s'adapter, de grandes sociétés ont dû se restructurer brutalement ou disparaître.

En tant que *baby boomer* j'ai le souvenir de mes années d'adolescent où j'échangeais les disques vinyles que j'achetais chez un disquaire. La génération suivante faisait encore la même chose avec du disque digital, mais celle des *millennials* a abandonné le disquaire au profit du téléchargement.

Quand une entreprise ferme, si ses employés sont dévastés, ses clients sont largement indifférents car ils ont déjà transféré leur *business* ailleurs : Amazon remplace le libraire de quartier, le téléchargement sur YouTube supprime le disquaire.

Gardons en mémoire l'exemple de Kodak, qui domina le secteur de la photographie comme jamais une banque ne dominera le marché de la finance, et disparut en 10 ans pour n'avoir pas su prendre le virage de l'image digitale. Les actionnaires salariés que représente votre association ont à la fois leur emploi et la plus grande part de leur épargne dans l'entreprise. Un scénario à la Kodak serait ravageur. Je suis convaincu qu'il leur vaut mieux affronter aujourd'hui la difficulté de changer de poste plutôt que subir plus tard un plan social aggravé d'une destruction de leur épargne.

C'est en ce sens que l'action de notre association se différencie de celle des partenaires sociaux. À eux, les négociations sur les conditions de reclassement des personnels concernés. À nous, la défense du patrimoine que nos collègues salariés ont investi dans l'action Société Générale.

Patrick Pagni

Assemblée générale 2017 de Société Générale

L'Assemblée générale de notre Maison se tiendra le mardi 23 mai 2017 à 16h à Paris Expo - Espace Grande Arche, à Paris-La Défense. Si vous ne pouvez y participer personnellement, vous pouvez donner pouvoir à l'ASSACT SG

L'ASSACT SG aux Rencontres de l'Épargne

Ces rencontres ont lieu régulièrement pour faire le point entre spécialistes de l'évolution de l'épargne et de l'investissement en France. Jean-Pierre Sarrazin y représentait notre association. Il nous rend compte des interventions de plusieurs intervenants parmi lesquels les économistes Jean-Daniel Levy et Hervé Lorenzi, le gouverneur de la Banque de France et le sénateur Charles de Courson.

Le prochain quinquennat sera-t-il celui de l'actionariat salarié ?

Bien entendu, l'ASSACT SG ne participe pas directement à la campagne en vue de l'élection du Président de la République. Toutefois, au nom des associations d'actionnaires salariés, une lettre signée du Président de la FAS a été adressée aux candidats à la magistrature suprême. Nous les avons incités à « promouvoir le cercle vertueux de l'actionariat salarié : un outil 'gagnant-gagnant' pour les entreprises et leurs salariés ! ». Prenez connaissance de notre interpellation en page 4.

LA CITATION MYSTÈRE

« L'accroche » : citation plus ou moins sibylline servant d'introduction à un article, visant à intriguer le lecteur. Ainsi, en janvier, avons-nous repris quelques lignes dont le nom de l'auteur devait valoir un cadeau à tout lecteur qui le retrouvait, avec le contexte de ses lignes... Combien de bonnes réponses ? Aucune ! Il est vrai que la *lettre aux Actionnaires* dont nous avons extrait ce constat, débutait « le Message » de notre Président-Directeur-Général, **Marc VIENOT**. C'était en avril 1993 : quelques lignes d'une telle acuité que pas un seul des adhérents de l'ASSACT SG de 2017 ne s'est douté qu'elles avaient pu être rédigées il y a quelque 25 ans !



LES 7 RAISONS D'INVESTIR EN ACTIONS

Avec l'aimable autorisation du magazine INFORMATIONS et du Directeur des Programmes de l'École de la Bourse, voici ces « 7 Raisons » : un article sous la signature de Gérard AMPEAU dont il nous a paru judicieux de vous faire partager l'essentiel.

Quel support de l'épargne des ménages de la zone Euro dans les 20/30 prochaines années ? Le modèle d'épargne ne pouvant plus être l'obligation, devant changer de « placement favori », abandonnant l'assurance-vie pour l'investissement en actions. La preuve par 7.

1. La recherche de la croissance économique

Objectif : mettre dans son portefeuille des champions mondiaux. L'actionnaire européen a la chance du choix dans un grand nombre de ces « champions », dans un grand nombre de secteurs. La France reste en 5ème position du TOP 100 des entreprises les mieux valorisées.

2. Diversifier son patrimoine

Actuellement, les valeurs risquées se replient. Le patrimoine des mé-

nages s'établissait à fin 2014 (INSEE) à 10 221 Mds d'Euros, dont 66% d'immobilier. Épargne de précaution et réaction de repli face à un environnement incertain : la période 2002-2008 a fait privilégier la résidence principale.

Toutefois, une enquête récente « Patrimoine et l'indice Immobilier/Notaires » valide une corrélation désormais certaine entre immobilier et détention d'actifs « risqués ».

3. Des revenus complémentaires réguliers

Les livrets ne rapportent plus rien. Les dividendes s'avèrent donc la solution à redécouvrir : moteur clef de la performance du placement action, réelle valeur ajoutée pour un portefeuille que certains « conseillers » (?) dénigrent pour fiscalité confiscatoire. Alors que

4. La fiscalité action peut être légère

Grâce au PEA au-delà de 5 ans et, mieux, de 8 ans d'existence. Seules, CSG et CRDS sont/seront imputées sur vos profits. Et encore, après 8 ans, le PEA devient un véritable « fonds de pension à la française », à travers le versement d'un revenu complémentaire faiblement fiscalisé. Une bonne opportunité de retraite.

5. Investir en Bourse avec méthode

Règle N°1 : diversifier son portefeuille avec 15 à 20 sociétés de secteurs différents. Trop peu de lignes et ... la baisse acci-

FRANCE : UNE AGRICULTURE EN QUÊTE DE NOUVEAUX MODÈLES

Puissance mondiale durant des décennies, l'agriculture française s'est assoupie et fait doubler par le Brésil, l'Allemagne et les Pays-Bas, perdant au passage son 2e rang mondial. Les pressions économiques et sociales ont contraint les agriculteurs français à tester des pistes alternatives, pour dégager un revenu décent et échapper à la volatilité des marchés. Il y a désormais urgence à reconquérir les places perdues et changer le regard sur l'exportation :

Céréales : offrir des blés aussi protéinés que les Russes et Ukrainiens et dynamiser la logistique afin de saisir les marchés dès qu'ils se présentent

Viande bovine : les éleveurs ont décidé de reconquérir le marché de la restauration hors domicile, qui se fournit actuellement à 70% à l'étranger. La profession table sur McDonald's qui a lancé le McDo « Charolais », ainsi que sur une nouvelle répartition entre les enseignes de distribution et les cantines.

Circuit court : les éleveurs utilisent l'argument de l'approvisionnement local, accueilli favorablement par les consommateurs. Élus locaux et Politiques de tous bords l'ont compris et citent les circuits courts comme l'une des pistes d'avenir pour les agriculteurs. Se réapproprier une partie des marges est, certes, une démarche séduisante, mais de nombreux échecs sont réels : la **transformation** et la **commercialisation** font appel à des compétences à acquérir avant de se lancer dans cette voie.

ALTERNATIVES : BIO-CULTURE ET AGROÉCOLOGIE

Bio : laisser penser que le seul Bio est l'avenir de notre agriculture serait une tromperie. En dépit de productions mieux valorisées, de nombreux agriculteurs convertis ou en cours de conversion Bio, sont pénalisés tout autant que les autres, par des

charges et des normes trop lourdes. *A fortiori*, quand l'État est défaillant, comme c'est le cas depuis des mois, se révélant incapable de verser les aides vertes de la politique agricole commune ; étranglant ainsi des milliers de petits producteurs Bio.

Répondant à une demande de circuit court et d'alimentation saine, la culture Bio doit être davantage encouragée et aidée par l'État.

AGROÉCOLOGIE : ayant compris qu'une agriculture conventionnelle peu respectueuse de l'environnement n'était pas l'Avenir, les agriculteurs tracent une nouvelle voie plus écologique, inspirée de bonnes pratiques : moins de labours pour préserver les sols, plus d'énergies naturelles pour préserver les ressources, surveillance et interdiction de substances nocives....

MARCHÉS INTERNATIONAUX

Pour gagner en compétitivité sur les marchés internationaux, ces alternatives impliquent la réorganisation des productions bio, agroécologiques, autour de grandes unités, et le développement d'une agriculture plurielle.

Marie-Thérèse AMODEO

Marie-Thérèse a commencé sa carrière bancaire... hors de la Société Générale. Pas très loin, tout de même, car il s'agissait de la Centrale de Banque. Responsable administrative du Personnel à la SCDB, elle intègre SGAM, puis rejoint la maison-mère en 1997 en qualité de Responsable Logistique Administrative à la Direction des Relations Sociales. En 2007, lors de la création de la Mission Handicap, elle devient responsable du contrôle de gestion et du maintien dans l'emploi des salariés SG en situation de handicap. Récemment retraitée, Marie-Thérèse est administrateur de Talents et Partage et... de l'ASSACT SG.

Parmi ses hobbies : les enjeux économiques. Marie-Thérèse a partagé avec nous sa vision des réalités d'une agriculture française en quête de nouveaux modèles.

dentelle de l'une d'elles peut avoir un impact important. Plus aisément rattrapable avec 15 à 20 lignes.

Règle N°2 : la patience. Multiplier achats et ventes, éventuellement au prétexte de conditions tarifaires alléchantes, se traduira toujours par des contre-performances. Rester investi dans des valeurs bien choisies s'avère toujours profitable.

Règle N°3 : investir progressivement. A montant global équivalent, un investissement mensuel régulier se révèle toujours plus efficace qu'un investissement « pressé ».

Règle N°4 : adapter ses investissements à la saison. Ne pas occulter le cycle économique. Ainsi, la coïncidence d'une période de taux bas avec une certaine croissance économique sera gagnante pour les actions.

6. Profiter des krachs

Faillite Lehman, 2008 – Crise de l'euro, Août 2011...

Les crises finissent par passer. Conserver ses positions est toujours gagnant car les investisseurs reviennent tôt ou tard aux fondamentaux. Outre des opportunités d'acquisition à « bas prix ».

7. Le plus rentable à long terme

Une médiatisation outrancière d'une baisse du marché aboutit évi-

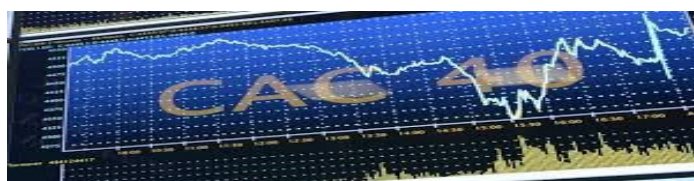
demment à la peur ou au découragement injustifié des épargnants. Mais les baisses sont toujours suivies de reprises plus importantes. Pas de récession qui ne se termine; les années de hausse de la Bourse sont amplement plus nombreuses que celles de baisse. Découragement et crainte sont mauvais conseillers.

Pour s'en persuader, cette étude de l'A.M.F., fin 2013 : un investissement actions en 1988, conservé jusqu'en juin 2013, dividendes réinvestis = rendement réel de 6,60% par an.

Alors... Faites confiance à l'action !

Et la rédaction de l'ASSACTualités d'ajouter : à l'action SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, bien évidemment.

Avec nos remerciements à Gérard AMPEAU, à l'École de la Bourse et à INFORMATIONS



LES JOURNÉES DE L'ÉPARGNE

SITUATION DE L'ÉPARGNE EN 2017

Le taux d'épargne des ménages est resté élevé en France, entre 14 et 15%, soit l'un des plus élevés d'Europe avec celui de l'Allemagne.

Selon les intervenants, cette tendance devrait continuer en raison de l'évolution de la population qui devient plus âgée, orientation qui devrait se prolonger au cours des prochaines années ; les personnes âgées restent orientées vers l'épargne dans un souci de précaution et d'une volonté d'aide aux générations qui suivent. Or cette catégorie est encore la plus apte à épargner aujourd'hui. De plus, les réformes successives des retraites risquent d'aboutir à une réduction de celles-ci de 20 à 30% dans vingt ans, nécessitant de nouvelles ressources par des revenus d'épargne. Le fonds de réserve des retraites mis en place par le gouvernement Jospin n'a été abondé qu'à concurrence de 30 milliards d'euros, sur un objectif à atteindre de... 600 milliards d'euros.

Trop souvent, l'épargne des Français s'oriente encore vers le secteur immobilier ; la reprise de l'activité depuis 2016 va certainement renforcer cette tendance pour l'année en cours. Les placements en contrats d'assurance-vie continuent d'être privilégiés par les épargnants malgré les menaces annoncées par les pouvoirs publics en 2016 sur les conditions de remboursement par les assurances en cas de crise. Au total, le courant en faveur de l'épargne continuera de se développer par la nécessité de se constituer un capital de sécurité pour les ménages afin de compenser les menaces sur les régimes sociaux ou le retour de graves crises économiques ou monétaires du type de 2008.

COMMENT SOUTENIR CE TAUX D'ÉPARGNE ?

Tous les participants ont insisté sur le point de maintenir ou rétablir un climat de confiance dans les décisions économiques ce qui suppose quelques conditions essentielles :

- la stabilité politique dans les systèmes de gouvernement et notamment une clarté dans les principaux choix et orientations stratégiques ;

- une stabilité de la fiscalité sur l'épargne, ce qui n'est pas le cas actuellement, à l'exception de l'exonération des intérêts sur le livret A ;

- une réduction de la fiscalité sur les produits d'épargne qui s'est fortement alourdie au cours des dernières années avec le choix politique annoncé de mettre la fiscalité du capital au niveau de celui des revenus (fiscalité sur les intérêts et les dividendes par relèvement du niveau des contributions sociales passées de 2% à 20%). Cet alourdissement a contribué à réduire le nombre des actionnaires en France, tendance déjà amorcée par la crise financière de 2008. La modification constante de

cette fiscalité au gré des changements de gouvernements a aggravé ce sentiment d'insécurité. Il reste cependant le secteur des actionnaires salariés qui reste l'un des plus importants en Europe et qui concerne 2,8 millions de détenteurs individuels dans notre pays.

PROPOSITIONS POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

- simplifier la fiscalité sur l'épargne et le capital : suggestion d'une imposition forfaitaire d'un maximum de 30%.

- offrir des produits financiers pour l'épargne à long terme : maintenir les avantages du PEA, revoir la formule du PERCO qui n'a pas eu le succès escompté ; maintenir les avantages et la protection des contrats d'assurance vie ;

- réduire la fiscalité de l'impôt sur le revenu des investissements dans le capital des PME, orienter l'ISF vers le financement des *start up*, PME, et aux sociétés de capital-risque ; revoir la fiscalité sur les plus-values ;

- favoriser les levées de capitaux pour financer les *start up*, actuellement inférieures de 50% à celles de la Grande Bretagne ;

- redéfinir la politique de la Caisse des Dépôts dans l'utilisation des dépôts collectés de l'épargne populaire essentiellement orientés vers l'immobilier.

et...

- favoriser l'entrée des représentants des actionnaires salariés au Conseil d'administration des sociétés, une piste que l'ASSACT SG ne peut qu'approuver.

D'une manière générale, développer l'enseignement de l'économie dans un sens concret et pragmatique au niveau de l'entreprise dans les programmes de l'éducation nationale et non théorique, pour permettre aux Français de mieux comprendre ses mécanismes et d'en accepter les contraintes.

Jean-Pierre Sarrazin

Jean-Pierre a exercé son activité à la SG dans tous les métiers : Réseau, marchés financiers, international. En 1989, il a en charge la création du réseau dans les pays d'Europe centrale, orientale et Asie centrale, domaine où il a travaillé jusqu'à son départ en retraite.



Une lettre aux candidats à la Présidence de la République

Mesdames et Messieurs les candidats,

Vous avez l'ambition d'améliorer la situation économique et sociale de la France. Compétitivité, dynamisme de l'entreprise, renforcement de ses capacités d'investissement, implication de ses salariés, telles sont les clés d'une relance de la croissance française. L'actionnariat salarié est au cœur de ces enjeux et peut devenir une des pierres angulaires d'une croissance qui profite à l'ensemble du corps économique et social du pays.

Des bienfaits attractifs pour les entreprises...

L'actualité récente l'a montré. Le capital des entreprises hexagonales fait l'objet d'appétits internationaux, avec leur corollaire : perte de contrôle, dividendes qui s'expatrient, recettes fiscales et sociales qui s'effritent, etc. L'actionnariat salarié a une place de choix dans le dispositif à mettre en œuvre pour garder la main sur la stratégie financière de nos entreprises et leur pérennité sur le sol français. Un capital significatif de 10 % détenu par les salariés représente un poids indéniable et un facteur sécurisant de stabilité du capital.

Mais cet aspect n'est pas le seul intéressant pour l'entreprise. Le financement de long terme qu'apporte l'actionnariat salarié, un financement patient au service de l'économie réelle, est également une grande opportunité. Dans les PME/ETI choisissant d'ouvrir leur capital pour se développer, il peut s'avérer un moyen d'accroître les fonds propres et de développer les investissements, sans fragiliser dangereusement le bilan par un excès de dettes.

Enfin, l'actionnariat salarié peut aussi constituer une réponse aux problèmes récurrents de transmission des PME/ETI, en l'absence de successeurs. Là encore, l'actualité récente a montré le succès de reprises d'entreprises par des salariés motivés.

... et de réels avantages pour les salariés

Motivés, les salariés le sont lorsqu'ils sont actionnaires de leur entreprise pendant des années. Par ce biais, ils se constituent une épargne salariale de long terme. Bien informés, ils comprennent mieux les enjeux stratégiques et économiques de l'entreprise. La preuve n'est plus à faire : l'actionnariat salarié est un facteur important de cohésion sociale et d'implication des salariés. Par leur présence croissante au sein des conseils d'administration, les actionnaires salariés sont associés à la gouvernance de l'entreprise et participent aux prises de décisions.

Redevenir un exemple dans ce domaine

La France a été pendant un quart de siècle à l'avant-garde de l'actionnariat salarié en Europe, avant qu'un régime fiscal fortement alourdi ne provoque un début d'érosion.

La relance de l'actionnariat salarié, en particulier, et de l'actionnariat individuel, en général, passe aujourd'hui par plusieurs améliorations :

- Une information améliorée, afin que les salariés bénéficient d'une meilleure connaissance et compréhension des mécanismes économiques et financiers. Cela peut commencer par l'introduction des notions financières essentielles dans l'enseignement scolaire, et peut se poursuivre par un conseil automatisé aux épargnants salariés.

- Une fiscalité plus avantageuse, tant pour les entreprises que pour les salariés, ayant pour but d'appuyer l'investissement de long terme en actions.

Il faudrait, notamment, ramener à 8 % maximum le forfait social sur l'abondement de l'épargne investie par les salariés en actions de leur entreprise, ainsi que la contribution patronale sur les actions gratuites attribuées aux salariés ; taux pouvant être conditionné à un engagement de conservation des actions pendant au moins 8 ans.

Pour que les salariés reprennent confiance dans ce choix patrimonial de long terme non sans risque, il serait bon d'exonérer de l'impôt sur le revenu les gains de cession des actions gratuites conservées 8 ans au moins dans le respect d'un engagement irréversible de conservation pendant ce délai (sauf décès).

Enfin, pour pérenniser un actionnariat des ménages qui a tendance à se déliter, il serait judicieux

d'exonérer de droits de succession ou de donation les actions de l'espace économique européen que les héritiers s'engageraient irrévocablement à conserver pendant 10 ans.

Engagez-vous à promouvoir le cercle vertueux de l'actionnariat salarié : un outil 'gagnant-gagnant' pour les entreprises et leurs salariés !

Mesdames, Messieurs, la FAS que j'ai le plaisir de présider, unique fédération française regroupant les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, représente déjà les intérêts de près de 3,5 millions de porteurs d'actions de leur entreprise. Je souhaite que ce chiffre augmente considérablement dans les prochaines années et espère que, convaincus par les bénéfices multiples de ce dispositif, vous contribuerez à son expansion. L'actionnariat salarié est une nécessité pour l'économie française. Alors, engagez-vous pour sa promotion !

Pourquoi ne pas promouvoir un seuil de 10 % du capital des entreprises entre les mains des salariés, qui serait assorti d'un avantage fiscal ? Certaines entreprises sont déjà au-dessus de ce taux et s'en félicitent. Leur performance sociale, économique et financière n'est plus à démontrer et dépasse souvent largement celle des indices de référence. Elles préfigurent les entreprises citoyennes de demain, celles qui partageront avec leurs actionnaires salariés leurs profits et leur gouvernance. Un désengagement de l'État du capital des entreprises au bénéfice de leurs salariés ouvrirait la voie et permettrait de faire un progrès considérable vers cet objectif de 10%.

Mesdames et Messieurs les candidats, redonnez à ce dispositif de l'actionnariat salarié ses lettres de noblesse, et, à la France, sa place de leader dans ce domaine avant-gardiste d'un fonctionnement vertueux et innovant des entreprises !

Paris, mars 2017 - Philippe LEPINAY. Président de la FAS

Retrouvez les propositions de la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS) sur son site Internet : <http://www.fas.asso.fr/>